



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

AVIS DE MOTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le mardi 10 octobre 2023 à 14 h**, à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024. Règlement numéro CA28 0083.

FAIT à Montréal, le 2 octobre 2023.

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza